

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 septembre 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (8) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), Mme TOLLOT (représentée par M. BARRON),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) Mme DESOCHE

Membre(s) absent(s) : (3) Mme LE GRAND, M. GOBILLOT, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 septembre 2007

Délibération n° : 49-2007

Objet : Tarifs du service d'entretien du linge à la résidence Les Marguerites

Depuis plusieurs années, le service de l'entretien du linge qui participe au maintien à domicile des personnes âgées dijonnaises dans de bonnes conditions d'hygiène, et assure un relais social par le biais de visites régulières, prend en charge une partie du linge des résidents du foyer des Marguerites. Jusqu'à présent, le service est intervenu à titre gratuit pour la résidence.

Cependant, afin d'améliorer la lisibilité des coûts des différents services, il est souhaitable de facturer cette prestation à la résidence des Marguerites.

Le Conseil d'Administration :

- autorise la facturation à l'établissement « les Marguerites » de la prestation fournie par le service de l'entretien du linge, sur la base du tarif de la tranche E de la tarification des services de maintien à domicile, soit 4,80 € le kilo de linge pour 2007, pour un nombre de kilos de linge traité arrêté forfaitairement à 3 000 kg par an,

- autorise le Président ou son représentant légal à signer les arrêtés relatifs à la mise à jour de ce tarif chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

27 SEP. 2007



Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 19 SEP. 2007